

LA MARÉE MONTANTE

DE KAMOURASKA

JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE KAMOURASKA

VOL. 21 N°1 FÉVRIER 2020

Bonne
Saint-Valentin!



DECOR SURFACES

- Portes & Fenêtres
- Matériaux de construction
- Poêles & Foyers
- Service de décoration
- Couvre-planchers
- Outillage à bois

1005, rue Lévesque Saint-Pascal (Québec)
Tél.: (418) 492-2347

Construction

Yves Gosselin

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

Spécialiste en rénovation de maison ancestrale
et construction neuve d'allure ancestrale

418 492-3492

Cell. : 418 714-5736

9, route Lauzier
Kamouraska

Vie municipale

UN MOT D'AUREVOIR...

Je vous dis : « Merci pour votre confiance »

Le début de 2020 marquera pour moi la fin d'une belle et d'une grande aventure avec vous, à Kamouraska. En effet, après plus de sept ans à vous accompagner, je quitte mes fonctions au sein de la municipalité de Kamouraska.

Je profite de l'occasion pour vous remercier chaleureusement, vous tous qui avez participé au dynamisme du milieu kamouraskois. J'ai rencontré des gens extraordinaires, dévoués, intelligents et amoureux de leur communauté. Ce fut un réel plaisir de vous côtoyer et d'évoluer avec vous.

Merci pour ces beaux moments.

Benoit Randall

...ET UN MOT DE MERCI!

Cher Benoit,

Le 7 janvier 2013, ton chemin de vie professionnel t'a conduit dans l'un des plus beaux villages du Québec : Kamouraska. Homme un peu timide, tu as su au fil des jours faire ressortir tout le potentiel (humain et matériel) présent dans la municipalité et ce, par ton implication dans différents projets pour le bien-être et le développement de la collectivité.

Nous voulons aujourd'hui t'exprimer notre reconnaissance et te dire que ce fut un grand bonheur de te côtoyer au quotidien. Tu es une personne d'équipe possédant une grande écoute et une grande disponibilité pour les autres.

En mon nom personnel, au nom des collègues de travail et des membres du conseil municipal, nous voulons te dire un gros MERCI. Tu auras laissé une trace indéniable à Kamouraska et dans chacun de nous.

Puisse ton parcours professionnel se poursuivre sur cette lancée et qu'il t'apporte encore beaucoup de réalisations et de satisfaction.

Mychelle Lévesque,

Directrice générale

LA MARÉE MONTANTE
DE KAMOURASKA

Pour nous contacter: Développement de Kamouraska
67, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0
418 492-6523 poste 2 - administration@kamouraska.ca
Horaire du bureau municipal :
du lundi au jeudi de 7h00 à 15h30
le vendredi de 8h30 à 15h30

Prochaine date de tombée:
15 mars 2020

Ce journal communautaire est publié par Développement de Kamouraska inc. à 325 exemplaires. Il est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Kamouraska. Les personnes intéressées vivant à l'extérieur de Kamouraska peuvent s'abonner au coût de 25\$ par année, frais de poste et de manutention compris, ou **gratuitement en s'inscrivant à la liste d'envoi par courriel sur le site de la municipalité de Kamouraska**. Politique du journal : Le journal se réserve le droit de modifier les articles pouvant porter préjudice à des personnes tout en prenant soin de conserver la teneur du message.

L'équipe du journal:
Montage : Valérie Dumont et Benoit Randall
Révision linguistique: Claude Langlais
Crédit photo : Pixabay, Freepik

Sociocommunautaire

PROJET DE MODIFICATION DU SECTEUR SCOLAIRE : UNE BONNE NOUVELLE POUR KAMOURASKA!



Crédit photo : Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup

Lors de sa séance du 14 janvier dernier, le conseil des commissaires donnait suite au projet de modification du secteur scolaire de la Municipalité de Saint-Germain. En conséquence, les élèves en provenance de cette municipalité seront dorénavant rattachés à l'École Saint-Louis de Kamouraska.

Pour répondre aux besoins exprimés lors de la consultation, tous les élèves ayant entrepris leur parcours primaire à l'École Monseigneur-Boucher de Saint-Pascal bénéficieront d'une mesure transitoire leur permettant de compléter leur parcours primaire dans cette école (choix d'école) et de la gratuité du transport scolaire pendant cette période. Leurs frères et sœurs pourront également bénéficier de ces mesures transitoires, pour la même période.

« Il était important, pour le conseil des commissaires, de faire la transition dans le respect de tous. Le conseil des commissaires a été sensible aux demandes des parents de Saint-Germain. », de souligner madame Edith Samson, présidente de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup.

Le projet, déposé le 12 novembre dernier, était issu d'une demande de plusieurs parents du milieu. Le conseil des commissaires y a vu une opportunité de répondre aux besoins de la population, tout en assurant une meilleure répartition de la clientèle scolaire entre

ses écoles et en favorisant le maintien des écoles de village.

Rappelons que les élèves en provenance de Saint-Germain fréquentent l'École Monseigneur-Boucher de Saint-Pascal depuis 1969, année au cours de laquelle l'école de cette municipalité avait été fermée.

« Le conseil des commissaires remercie la population pour sa grande participation à cette consultation et le respect démontré tout au long du processus, malgré l'émotion qui faisait partie des échanges. », d'ajouter madame Samson.

Rappelons que 22 personnes et organismes ont participé au processus de consultation et ont présenté leur avis au conseil des commissaires le 10 décembre dernier, une participation impressionnante dans les circonstances.

La période d'inscription des élèves dans les écoles pour 2020-2021 battra son plein en février. Les informations pertinentes à cette opération circuleront dans les prochaines semaines et seront accessibles sur le site Web de la commission scolaire au www.cskamloup.qc.ca.

Source : Éric Choinière, Secrétaire général et directeur des communications, Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup

Vie municipale

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT / AGENT DE DÉVELOPPEMENT

Type de poste : Temps plein – 40 heures par semaine - Permanent

Date limite : 14 février 2020 À 15h30

Vous avez à cœur le développement communautaire et vous avez de l'expérience en gestion de projet?

Votre objectif de carrière est de faire LA différence dans une municipalité où le sentiment d'appartenance et l'implication sont à l'honneur dans une communauté fière? Vous avez de l'intérêt pour contribuer activement au développement d'un milieu où l'industrie agroalimentaire innovante côtoie une activité touristique très dynamique?

La municipalité de Kamouraska est à la recherche d'un directeur général adjoint et agent de développement communautaire.

Vos principales responsabilités :

- Participer à la mise en œuvre du plan stratégique, des politiques et des programmes touchant le développement social, environnemental et économique de la municipalité;
- Accompagner activement les organismes sociaux de la municipalité dans leur développement;
- Assurer le secrétariat du Comité consultatif en urbanisme et l'émission des permis;
- Superviser et supporter le personnel à sa charge;
- Participer à l'élaboration des demandes d'aide financière;
- Coordonner les activités du bureau d'accueil touristique;
- Superviser les activités et les employés du terrain de jeux en saison estivale;
- Et autres tâches complémentaires.

Compétences recherchées

- Détenir un diplôme de niveau collégial ou universitaire dans une discipline pertinente, de préférence en développement, en urbanisme, en administration ou en comptabilité;
- Une expérience de 1 à 3 ans jugée pertinente;
- Reconnu comme un collaborateur impliqué et accessible, vous êtes doté d'un grand esprit d'équipe;
- Vous possédez de fortes habiletés en gestion du changement, ainsi qu'une capacité à résoudre de manière créative des situations complexes;
- Connaissances générales en gouvernance, en gestion de projet, en développement économique;
- Maîtrise complète du français à l'oral et à l'écrit;
- Maîtrise de la suite office et connaissance des logiciels comptables PG solutions (un atout).

Équité en emploi

Cet employeur souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées

Personne contact : Chantal Dolan
418 714-4676
cdolan@hdoaction.com



CÔTÉ EST
• BISTRO KAMOURASKOIS •

76, AVENUE MOREL, GOL 1M0 | 418 308-0739
Prenez du bon temps chez Côté Est! Pour en savoir plus sur nos services, consultez notre site internet : www.cote-est.ca



provigo
ALIMENTATION LOUIS GRENIER INC.

501, avenue Patry
Saint-Pascal-de-Kamouraska
Québec, G0L 3Y0
Tél.: 418 492-1034
Fax: 418 492-1035
Courriel: alimentationlg@bellnet.ca

Faites votre provigo, si vite, si bon... www.provigo.ca

Sociocommunautaire

LE QUAI EN CHIFFRES ...ET LE QUAI SANS CHIFFRE



Le quai en chiffres

Rencontre du 17 décembre 2019

À la rencontre du 17 décembre dernier, convoquée par la Municipalité, j'ai dressé un portrait réaliste des possibilités de réfection du quai Taché. Les démarches de financement commencées en 2017 ont été très ardues et peuvent se décrire sommairement comme suit :

- Après des rencontres optimistes avec le député provincial et Tourisme Québec, nous avons présenté, en janvier 2018, un projet ambitieux de 1,6 million dans lequel nous demandions 500 000\$ à Tourisme Québec, 250 000\$ dans le programme FARR du ministère des Affaires municipales, 100 000\$ à l'Association touristique régionale (ATR). Nous avons prévu investir 100 000\$, la Municipalité 300 000\$, l'obtention d'une somme importante du fédéral et d'une somme du Fonds de développement des Territoires (FDT) géré par la MRC.
- Nous n'avons pas reçu les appuis que nous attendions au provincial; le fédéral n'avait absolument aucun programme dans lequel nous pouvions présenter un projet de quai, si bien que le projet n'a pu être réalisé. L'ATR nous a accordé une somme de 65 000\$ conditionnelle à la réalisation du projet complet et nous avons obtenu 24 000\$ du Fonds de développement des Territoires (FDT).
- Nous avons repris une version du projet en faisant une demande au Fonds 100M\$ Desjardins qui n'a pas donné de résultats.
- Par la suite, à la suggestion de la Caisse Desjardins du Centre de Kamouraska, nous avons présenté un projet coupé des 2/3 (environ 35 mètres) avec 100 000\$ de Patrimoine, 100 000\$ de la Municipalité, l'argent de FDT et une contribution espérée du Fonds 100MS Desjardins. Nous avons toujours eu l'entier et total

support de notre caisse locale, mais le projet n'a pas été priorisé à d'autres niveaux de Desjardins, bien que de justesse.

Suite à ces constats et devant l'urgence d'agir pour le quai pour des raisons de sécurité et de responsabilité, la Municipalité a ouvert la porte à une possible contribution unique et finale de 300 000\$, même si on ne réalisait qu'une partie du projet. À ce moment, nous avons mis sur la table un projet visant la réfection d'environ 35 mètres de quai.

Des opportunités se profilent

À la même période ont commencé à se profiler des opportunités pouvant permettre la réfection d'une plus grande partie du quai.

- D'abord, M. Jean-François Gosselin, propriétaire à Kamouraska, nous a généreusement offert sa disponibilité et son énergie pour entreprendre une collecte de fonds. Cette collecte, qui commencerait au printemps et qui s'étirerait sur plusieurs mois, viserait notamment les entreprises commerciales de la grande région ou qui ont des intérêts dans la région, ainsi que certaines fondations. M. Andrew Caddell et M. Michel Boivin seraient également de ce projet, ainsi que d'autres solliciteurs. Tout ça n'est pas arrivé par hasard, c'est parce que certaines personnes de notre village parlent constamment du projet autour d'eux. J'en profite pour les remercier sincèrement.
- Deuxièmement, le député Bernard Généreux nous a informés que Développement économique Canada (DEC) avait un nouveau programme dans lequel nous pourrions être possiblement admissible. Le tout reste à vérifier dans les moindres détails, il n'y a encore aucune certitude.
- Desjardins pourrait renouveler son Fonds 100M\$ pour les 3 ans à venir. Nous tenterons à nouveau notre chance.
- D'autres sources de financement public sont envisagées.

Il va sans dire que dans ce contexte, une part du milieu (part de provenance locale) de 424 000\$ et probablement

Sociocommunautaire

plus, pourrait faire une différence majeure dans l'obtention des contributions demandées. Nous visons donc un financement autour d'un million, qui devrait permettre la réfection, au minimum, de la partie rectiligne du quai Taché, entre la clôture et le début de l'élargissement au bout, sur une longueur d'environ 70 mètres; le tout pour 2021. Tout cela se précisera dans les semaines à venir.

Solliciteurs et donateurs demandés

Nous recherchons des personnes qui connaissent bien certains gens d'affaires et qui pourraient les solliciter au nom de Patrimoine maritime; il va sans dire que nous aurions plus de succès de cette façon.

Nous vous serions reconnaissants de nous joindre par courriel (Patrimoine.maritime@gmail.com) ou Jean-François Gosselin à 819 712-0113.

Le quai sans chiffre

Kamouraska le beau village

Kamouraska est un village mythique reconnu comme étant l'un des plus beaux villages du Québec. Il doit sa beauté à sa situation géographique entre fleuve et cabourons, ses maisons bien entretenues, ses petites rues, sa route de la grève permettant l'accès public au fleuve, la beauté de ses terres agricoles, ses deux quais historiques et plus encore.

Tous ses attraits forment un tout indissociable, aucun ne peut être laissé à l'abandon. Ces éléments ont permis dans le passé et particulièrement ces 20 dernières années, la constitution d'une industrie touristique qui a contribué à la vitalité et au dynamisme de la municipalité.

Des millions de dollars chaque année

Notre industrie touristique attire, chaque année, des millions de dollars d'argent neuf dans notre région immédiate. Cette industrie a ceci de particulier qu'elle redistribue largement ces revenus dans la population. Elle permet la création de nouveaux commerces, entraîne des améliorations majeures aux bâtisses existantes, du travail pour nos entrepreneurs et encore plus de revenus en taxes pour la municipalité. Elle rend possible la tenue d'événements, assure des revenus pour nos artistes, artisans, commerçants et producteurs de toutes sortes.

Elle a fait la preuve qu'elle génère :

- des emplois permanents qui font en sorte que des Kamouraskois(es) peuvent rester et gagner leur vie dans leur région;
- des emplois saisonniers qui amènent les jeunes à rester ou revenir en région l'été, améliorant les chances qu'ils y demeurent à long terme;
- des occasions d'affaires qui permettent à de nouveaux venus de s'installer chez nous en permanence.

La gratuité n'existe pas

Avez-vous pensé à ce qui se passerait si, au lieu d'avoir une industrie touristique, nous avions plusieurs entreprises industrielles? Combien de centaines de milliers de dollars la Municipalité devrait-elle investir en infrastructures, rues, eau potable, traitement des eaux usées, services de toutes sortes, et même en congé de taxes pour attirer et garder de telles entreprises?

Le montant pourrait être élevé, mais en contrepartie, le montant de 300 000\$ que la Municipalité désire exceptionnellement investir sur son quai et dans la vitalité du village est probablement plus raisonnable. C'est un montant important que Patrimoine maritime désire TRIPLER en cognant à d'autres portes.

Au tour du quai Taché

Aujourd'hui, nous l'admettons, les efforts sont focalisés sur le quai, car la situation le commande. Il y a quelques années, d'autres ont profité d'un coup de main de la Municipalité et plus tard, ce sera le tour d'un autre selon les besoins. Ainsi tourne la roue et ainsi se renouvelle notre village sans perdre son charme profondément ancré dans son histoire.

Je crois qu'on peut affirmer sans gêne qu'en 22 ans d'efforts pour sauver, restaurer et mettre en valeur le patrimoine maritime, l'organisme de bienfaisance, Patrimoine maritime de Kamouraska, n'a jamais abusé des pécules de la Municipalité. Nous avons toujours travaillé en étroite collaboration, mais de la façon la plus autonome possible.

Je me souviens

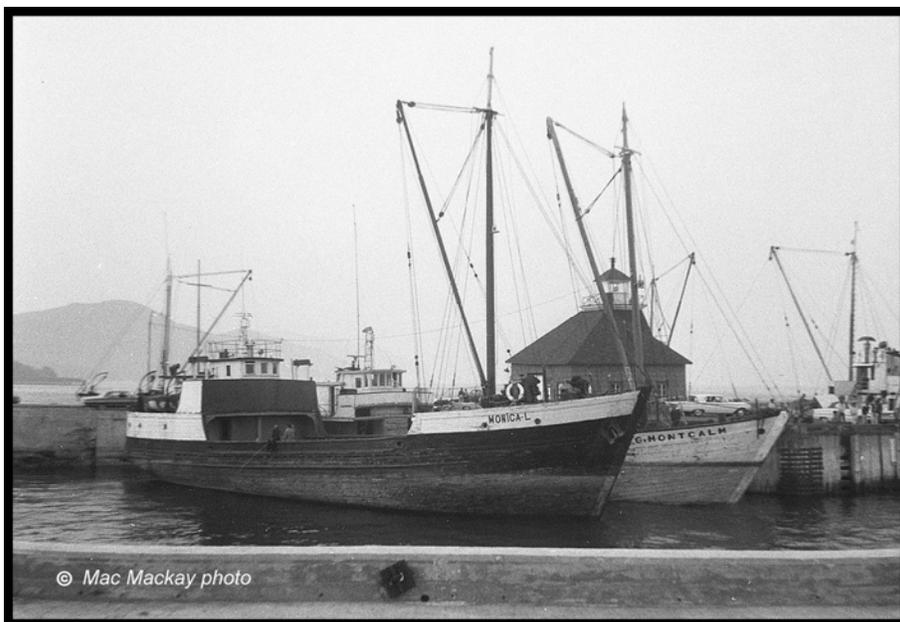
Qui se souvient du « Monica L », cette belle goélette en bois qui nous avait été offerte et qu'on a dû démolir à nos frais, ici même au quai Miller, parce qu'on n'avait pas pu réunir l'argent pour la sauver? En sera-t-il de même du

Sociocommunautaire

quai Taché? Un tel atout, s'il est perdu, deviendra une cicatrice gênante qui pourrait nuire à notre industrie touristique à moyen et long termes. Hélas, même l'industrie touristique n'échappe pas à la concurrence.

Je crois que plus que jamais, il faut se serrer les coudes derrière ce projet et tenter de donner la chance à un ultime financement. Notre beau village est comme un beau visage dans lequel on ne voudrait pas voir une triste cicatrice.

Denis Turgeon, pour Patrimoine maritime de Kamouraska



© Mac Mackay photo

Socio-culturel

MOTS DES FERMIERES



Thème de l'année: Les CFQ des liens tissés serrés.

Venez nous voir au local, nous avons 4 métiers à tisser dont dernièrement un métier 8 cadres et une machine à coudre à la disposition des membres.

Sur le site de la Municipalité, vous retrouverez quelques informations concernant les Fermières de Kamouraska.

Pour y accéder suivez les étapes suivantes:

1* taper Kamouraska.ca

2* choisir Loisirs et vie communautaire

3* choisir Organisme

4* choisir Cercle de Fermières

Sur le calendrier de La Marée Montante en dernière page, vous trouverez les dates de la réunion mensuelle et des ateliers.

Au plaisir de vous y rencontrer!

Conseil d'administration local (CAL)

Pour plus d'informations :

Thérèse Rossignol. 418-492-5822

Ou

Ginette Bossé. 418-492-7162P

MALLETTE

SENCRL

Société de comptables
professionnels agréés

LL Avec vous, là où ça compte TT

Gilles Lebel, CPA, CA
Carolyne Thériault, CPA, CA
Valérie Mailloux, CPA, CGA

470, avenue Chapleau
Saint-Pascal (Québec)
G0L 3Y0

tél. : 418 492-3515
télec. : 418 492-9640

www.mallette.ca



Socio-culturel

Fête de l'hiver
Dimanche 9 février 13 h 30
à la patinoire de Kamouraska



ACTIVITÉ GRATUITE !!!

TRAÎNEAU À CHIENS

Vedettes de cette aventure, les chiens Husky vous proposent une expérience fascinante!

Tire sur neige

Érablière Nathalie Lemieux

Feu, guimauves et collations

Glissade (apportez votre traineau)

Venez en famille et entre amis !



Veuillez noter que la patinoire sera disponible pour patiner dépendamment de la météo et de l'état de la glace.

Politique familiale de Kamouraska

BALAI DE RUE - PELLE - GRAVIER - DÉNEIGEMENT
MARTEAU HYDRAULIQUE - CHAMP D'ÉPURATION

EXCAVATION
Robert Dionne & Fils

418 492-5863

6, route de Kamouraska
Kamouraska (Québec) G0L 1M0

CarrXpert
Carrossier expert
KAMOURASKA

Sociocommunautaire

BRAVO À FERME REGIKA INC!

Toutes nos félicitations à Ferme REGIKA inc., propriété de Mylène Bourque et Simon Michaud, grand gagnant dans la catégorie : Jeunes agriculteurs d'élite du Canada qui avait lieu à Frédéricton au Nouveau-Brunswick le 6 décembre dernier.

La municipalité de Kamouraska est fière que cet exploitant agricole, présent dans la communauté depuis plusieurs années, remporte ce titre de par son implication locale en agriculture, ses investissements et aussi, son rayonnement sur toute la région de Kamouraska, des régions environnantes, du Bas Saint-Laurent et au niveau national.



Source photo : La Terre de chez-nous

**Lorsque vous ne savez pas
vers qui vous tourner...
parce qu'une personne
boit trop...**

Les Groupes Familiaux Al-Anon peuvent vous aider.
Pour en savoir plus, assistez à une réunion confidentielle dans votre localité.
888 4AL-ANON • al-anon.org

L'alcoolisme affecte non seulement l'alcoolique, mais aussi tout le monde autour d'elle. Al-Anon est un programme de soutien mutuel pour toute personne préoccupée par la consommation d'alcool d'une autre personne.

Réunions hebdomadaires : tous les lundis soirs, 20h, salle Ernest Ouellet du Centre communautaire, à Saint-Pascal.

Réunions mensuelles, chaque 2e jeudi du mois, 10h am, au même endroit.



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 décembre 2019

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents.

LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

La directrice générale dépose un rapport aux membres du conseil concernant un suivi de la liste des personnes endettées envers la municipalité. Une correspondance a été transmise aux propriétaires qui ont des taxes dues depuis plus d'un an. Certaines ententes ont été prises par les propriétaires identifiés sur une liste remise à chaque membre du conseil qui avaient été avisés de communiquer avec le bureau municipal afin de prendre entente avant le 2 décembre 2019. Un deuxième avis et un appel téléphonique seront faits auxdits propriétaires en leur mentionnant qu'ils auront jusqu'au 13 janvier prochain pour prendre entente avant le transfert de leurs dossiers à la MRC de Kamouraska.

STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE (ANNÉE 2018)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité s'engage à valider, réviser et apporter les correctifs nécessaires sur le réseau d'aqueduc existant afin de respecter les différentes actions entreprises par la Stratégie d'économie d'eau potable qui relève du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en 2019 et dans la prochaine année civile soit 2020 ; QUE la municipalité a informé ledit ministère qu'un projet de mise aux normes de l'eau potable est en cours jusqu'au printemps 2020. Les nouveaux équipements installés viendront apporter une grande amélioration sur ledit réseau.

REGISTRE DES DÉCLARATIONS DE DONNÉES, DE MARQUES D'HOSPITALITÉ OU DE L'AVANTAGE REÇU PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale stipule qu'aucun don, marques d'hospitalité ou tout autre avantage (selon l'art. 6, al.4, sur la Loi sur l'éthique), n'a été déclaré par les membres du conseil municipal au 31 décembre 2018.

RÉSOLUTION POUR AFFECTATION DU SURPLUS AQUEDUC-ÉGOUT POUR DÉPENSES

EFFECTUÉES EN 2019 SUR LE RÉSEAU DE LA MUNICIPALITÉ

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité autorise la directrice générale à affecter au surplus aqueduc-égouts les dépenses suivantes de l'année 2019 qui ont été appliquées au Fonds général : Achat d'une pompe avec chaîne de levage : 14 686.70 \$; Travaux effectués sur les surpresseurs, pompes : 20 026.46 \$; Achat pièces, réparation : 5 593.20 \$; Achat d'une pompe + vanne : 15 596.90 \$; TOTAL : 55 903.26 \$

TRANSFERT D'UN MONTANT AFFECTÉ – CENTRE COMMUNAUTAIRE POUR L'ANNÉE 2019 À UNE DÉPENSE RÉALISÉE DURANT L'ANNÉE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité de Kamouraska autorise la directrice générale à procéder au transfert d'un montant inscrit au surplus affecté (Centre communautaire) de 48 000.00 \$ (GL/59-13400-001) au GL/23-08000-660 (Rénovation extérieure Centre communautaire).

DEMANDE D'OUVERTURE DE DOSSIER POUR EFFECTUER UN EMPRUNT TEMPORAIRE RELATIF AUX PAIEMENTS DE DÉPENSES D'ADMINISTRATION COURANTES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité demande au Centre Financier aux entreprises (CFE) de La Pocatière l'ouverture d'un emprunt temporaire au montant de 300 000.00 \$.

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DÉPOSÉE PAR GUILLAUME BOUCHARD, INGÉNIEUR, CONCERNANT L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR-INCENDIE FACE AU 33, AVENUE MOREL (TERRAIN DU GARAGE MUNICIPAL)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte l'offre de services (contrat 2019-216) déposée par Guillaume Bouchard, ingénieur, visant l'élaboration des plans et devis pour appel d'offres dans le cadre de la construction d'un réservoir-incendie sur le terrain du garage municipal sis au 33, avenue Morel. Ceci inclut les relevés terrain, le sondage à l'aide d'une pelle mécanique, la conception, l'élaboration des plans et devis, l'élaboration du bordereau de

soumission et d'estimation, le dépôt des documents pour appel d'offres et l'analyse des soumissions. Coût : 6 850.00 \$ + taxes applicables ; QUE la surveillance de chantier, la vérification des dessins d'atelier se fera au coût horaire de 80.00 \$ l'heure + taxes applicables.

RENOUVELLEMENT OFFRE DE SERVICES EN CONSULTATIONS JURIDIQUES DIT « PREMIÈRE LIGNE »

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité renouvelle l'offre de services de consultations juridiques déposée par Moreau avocats Inc. applicable à l'année 2020. Coût : 500.00 \$ + taxes applicables.

RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE- VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité approuve les dépenses d'un montant de 13 015.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

DOSSIERS CCU

Les personnes intéressées à connaître les dossiers étudiés par le CCU peuvent consulter la version intégrale du procès-verbal de la séance du conseil municipal sur le site internet de la municipalité dans la section « procès-verbaux », ou sur place au bureau municipal.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Réunion de chantier : 5 décembre 2019
- Une rencontre a eu lieu avec Bernard Généreux, député de Montmagny/ L'Islet/ Kamouraska/ Rivière-du-Loup.

APPROBATION DES COMPTES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 30/11/19 : 654 089.27 \$

LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS :

Conseil municipal de Kamouraska



125 281.55 \$

GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR NOVEMBRE : 779 370.82 \$

DEMANDE DE COMMANDITE – ALBUM DES FINISSANTS DE L'ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE BEAUDET

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité appuie financièrement pour un montant de 125,00 \$ la demande du Comité de l'album des finissants de l'École secondaire Chanoine-Beaudet.

COMMANDITE COMITÉ D'ENTRAIDE (DÎNER DES PERSONNES SEULES)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QU'UNE commandite pour la remise de petits cadeaux individuels qui seront remis aux personnes seules lors du dîner de Noël qui se tiendra le 12 décembre prochain au Café Côté Est. Montant demandé : 275.60 \$. **QUE** le remboursement sera fait sur réception d'une pièce justificative.

COMMANDITE CLUB DES 50 ANS ET + (SOUPER DE NOËL)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QU'UNE commandite de 100.00 \$ soit versée par l'achat de deux certificats-cadeaux achetés dans des commerces de Kamouraska. **QUE** le remboursement sera fait sur réception d'une pièce justificative.

PRÉVOIR SÉANCES EXTRAORDINAIRES LE 16 DÉCEMBRE PROCHAIN

La directrice générale remet à chaque membre du conseil les avis de convocation pour la tenue des séances extraordinaires suivantes :

-À 20H00, adoption des prévisions

budgétaires 2020.

-À 20H30, résolution pour acceptation de la dérogation mineure de Ferme Drahoka.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN ÉLU MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020

La directrice générale a remis à chaque membre du conseil le formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires » qui a été complétée et signée par chacun des membres du conseil sauf monsieur Patrick Pelletier qui était absent. Donc, après avoir récupéré la déclaration d'intérêts pécuniaires de celle de monsieur Pelletier, la directrice générale dépose ladite déclaration complétée, séance tenante. Un rapport écrit sera transmis au MAMOT – secteur de Rimouski.

ACCEPTATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 4 (ALLEN) & FACTURATION D'ENGLOBE CORPORATION – MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte le premier décompte progressif no. 4, en date du

2 décembre 2019, de Allen Entrepreneur général Inc. au montant de : 473 957.44 \$ dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable. **QUE** la municipalité accepte la facturation d'Englobe Corporation concernant le contrôle qualitatif des matériaux en date du 26 novembre 2019, d'Englobe Corporation au montant de : 18 301.15 \$ dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable.

RÉSOLUTION POUR APPLICATION D'UN BUDGET AFFECTÉ DE 220 000.00 \$ EN 2019

À UNE DÉPENSE RÉALISÉE ET À UN SURPLUS CUMULÉ AFFECTÉ

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité autorise la directrice générale à appliquer le budget prévu de 220 000.00 \$ (GL/ 23-03000-522) de la façon suivante : -Appliquer au GL/ 23-08000-660 la somme de : 56 495.00 \$; -Transférer à un surplus cumulé affecté le montant de 163 505.00 \$ pour la construction d'un réservoir-incendie en 2020.

RENOUVELLEMENT D'ASSURANCE DES IMMEUBLES MUNICIPAUX & ÉQUIPEMENT

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité autorise la directrice générale à procéder au paiement de la prime d'assurance applicable aux immeubles municipaux et équipement de voirie pour l'année 2020. Coût total : 36 561.00 \$ (taxes incluses).

ACHAT D'UN ACCESSOIRE (GRATTE) POUR LE TRACTEUR

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité autorise le Responsable des Travaux Publics, monsieur Jérôme Drapeau, à procéder à l'achat d'une gratte avec ailes fermées pour installation sur le tracteur. Coût estimé : 4 100.00 \$ + taxes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

-Interrogation sur la réparation du quai Taché (extrémité).

-Projet de mise aux normes (amas de terre à proximité de route de Kamouraska).

-SÉMER (explications du dossier par le maire).

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE



Plus de 40 artisans du Bas-Saint-Laurent

76, avenue Morel | GOL 1M0 | 418 308-0646
info@lefilbleu.ca | www.lefilbleu.ca

Fier partenaire
des événements
d'ici

PROMUTUEL
ASSURANCE



PROMUTUEL.ASSURANCE.CA

Saint-Pascal * 418 492-2014

La Pocatière * 418 856-4429

Conseil municipal de Kamouraska



Résumé du procès-verbal de la séance extraordinaire (1) tenue le 16 décembre 2019

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents, sauf Patrick Pelletier.

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

Ayant pour objet d'adopter les prévisions budgétaires applicables à l'année financière 2020 identifiant les recettes et les dépenses afin d'établir, ultérieurement, par règlement, le taux de la taxe foncière, le service d'enlèvement des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières organiques, le transport et la disposition des boues de fosses septiques ainsi que les taxes spéciales pour les dépenses d'immobilisations et de fonctionnement du réseau d'aqueduc et d'égouts.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires soient adoptées et que le conseil ordonne et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière 2020 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Administration générale : 356 112 \$

Sécurité publique : 214 364 \$

Transport : 482 353 \$

Hygiène du milieu : 373 668 \$

Santé & Bien-être : 1 500 \$

Aménagement, urbanisme et développement : 125 116 \$

Loisirs et culture : 216 515 \$

Frais de financement : 45 000 \$

Autres frais de financement : 1 500 \$

SOUS-TOTAL : 1 836 482 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

IMMOBILISATIONS

AMORTISSEMENT : (327 768) \$

FINANCEMENT

REMBOURSEMENT DE LA DETTE A LONG TERME : (0,00) \$

AFFECTATIONS

APPROPRIATION DU SURPLUS CUMULÉ NON-AFFECTÉ

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 185 906 \$

FONDS RÉSERVÉS (REMB. FONDS DE ROULEMENT) : 2 968 \$

TOTAL DES DÉPENSES & AFFECTATIONS : 1 697 588 \$

ARTICLE 2

Pour payer les dépenses mentionnées ci-dessus, le conseil prévoit les recettes suivantes :

REVENUS :

Taxes : 1 459 974 \$

Paiement tenant lieu de taxes : 5 980 \$

Transferts : 192 354 \$

Services rendus : 11 430 \$

Imposition des droits : 20 000 \$

Intérêts : 7 500 \$

Autres revenus : 350 \$

TOTAL DES REVENUS : 1 697 588 \$

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2020, 2021 ET 2022

ATTENDU QU'en vertu de l'article 956 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter un plan triennal d'immobilisations en prévoyant pour les trois prochaines années soit pour 2020, 2021 et 2022 des dépenses d'immobilisations ;



Desjardins

Caisse du Centre
de Kamouraska



418 492-4011



877 851-4011



caisse.t20119@desjardins.com



www.desjardins.com/kamouraska



www.facebook.com/centrekamouraska

Conseil municipal de Kamouraska



IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la municipalité de Kamouraska adopte son plan triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 et prévoit les dépenses suivantes :

ANNÉE 2020

PROJET 2019-01 (règlement d'emprunt)
Projet mise aux normes de l'eau potable (applicable à la TECQ) : 354 456.00 \$

PROJET 2020-01
Construction d'un réservoir-incendie (Avenue Morel) : 90 000.00 \$

PROJET 2020-02
Achat du logiciel CITAM (Sécurité civile) : 2 500.00 \$

PROJET 2020-03
Achat d'un système informatique (bureau municipal) : 2 500.00 \$

PROJET 2020-05
Réfection chemin Quatorze-Arpens (Partie Rang du Cap) : 90 906.00 \$

ANNÉE 2021

PROJET 2021-04
Réfection Route du Cap Taché : 65 000.00 \$

PROJET 2021-05
Réfection chemin Quatorze-Arpens (Partie Rang du Cap - phase 2) : 200 000.00 \$

PROJET 2021-06
Toilette plage (amélioration) : 15 000.00 \$

PROJET 2021-07
Agrandissement du garage : 100 000.00 \$

ANNÉE 2022

PROJET : 2022-01
Réfection Petit -Rang : 125 000.00 \$

TOTAL DES DÉPENSES PRÉVUES (pour les trois années) : 1 045 362,00 \$

Avis de motion présenté par Michel Dion qu'à une séance ultérieure, la municipalité adoptera un règlement décrétant les taux de taxation et les tarifications pour l'année 2020.

PROJET DE RÈGLEMENT NO 2019.03 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION & LES TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2020

ARTICLE 1

Pour une taxe foncière générale de 0.89 \$ / 100 \$ d'évaluation imposable sur une évaluation des immeubles imposables de 128 444 800 \$.

ARTICLE 2

Les taux de taxes et les tarifs énumérés ci-après s'appliqueront pour l'année financière 2020.

ARTICLE 3

Le conseil décrète pour l'année 2020 les taxes spéciales de secteur suivantes pour les immobilisations et le fonctionnement du réseau d'aqueduc, d'égouts et d'assainissement des eaux : TAXE SPÉCIALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE (15 %)

En prévision des dépenses futures occasionnées par la réalisation du projet de mise aux normes de l'eau potable, une dépense figurera aux prévisions budgétaires applicable à l'année 2020 afin de pourvoir à l'appropriation des deniers nécessaires pour le paiement d'intérêts sur emprunt temporaire estimé à 45 000.00 \$, il sera imposé et prélevé sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité pour l'exercice fiscal 2020 conformément au rôle d'évaluation en vigueur représentant 15 % à l'ensemble de la population soit : 0.01 \$/100.00 \$ d'évaluation.



Membre affilié



**Pharmacie
Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier inc.**

Heures d'ouverture

Lundi - Mardi - Mercredi	9 h à 20 h	555, rue Taché Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0 Tél. : 418 492-1234 Téléc. : 418 492-6221 Courriel : bsr@familiprix.com
Jeudi - Vendredi	9 h à 21 h	
Samedi	9 h à 17 h	
Dimanche	10 h à 13 h	



Ramonage de cheminées
Frédéric Pilote

Cell. : 418 894-8608
 Bur. : 418 860-2100

ramonage.fp@hotmail.com

Ramonage / Inspection
 Installation / Réparation
 Déneigement de toitures
 Location de nacelle à l'heure ou forfait

280, rue Principale, C.P. 561, Saint-Antonin, Qué, G0L 2J0

Conseil municipal de Kamouraska



TAXE SPÉCIALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE (85 %)

En prévision des dépenses futures occasionnées par la réalisation du projet de mise aux normes de l'eau potable, une dépense figurera aux prévisions budgétaires applicable à l'année 2020 afin de pourvoir à l'appropriation des deniers nécessaires pour le paiement d'intérêts sur emprunt temporaire estimé à 45 000.00 \$: 85 % au secteur desservi par le réseau d'aqueduc municipal, qui s'appliquera comme suit :

TAXES DES IMMOBILISATIONS – AQUEDUC

Consommation de base (compteur): 125,00 \$ (consommation de base: 365 m³)

Taxe linéaire : 1,05 / mètre linéaire

Évaluation (secteur) : 0,01 / 100 \$

ARTICLE 4 - TARIFICATION DE SERVICES MUNICIPAUX

TAXE DE FONCTIONNEMENT RÉSEAU AQUEDUC ET ÉGOUTS

Aqueduc : 465,00 \$ par unité de référence (365 m³) (réf. Art.3, Règl.1996.08)

Égouts : 245,00 \$ par unité résidentielle de référence (réf. Art.7, Règl.1996.08)

Compteur d'eau : Une location de compteur d'eau est fixée à 5,00\$/résidence/année (Réf.: Règ. 1997-01 & réso. 97.02.22) pour l'entretien des compteurs d'eau sauf les nouvelles résidences qui se sont ajoutées sur le réseau.

ARTICLE 5- TARIFICATION POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

Une tarification à l'unité résidentielle non-desservie par le réseau d'aqueduc et d'égouts sera imposée relativement à la

vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques (réf. Règlement 2004.09 & Règlement 2004.10) soit 90.00 \$ /an pour deux (2) ans pour les résidences permanentes et 45.00 \$/an pour quatre (4) ans pour les résidences secondaires (chalets) selon la soumission acceptée en date du 5 novembre 2018 applicable aux années 2019 & 2020 pour les résidences permanentes. Le montant pour les résidences secondaires sera réajusté en 2020.

ARTICLE 6 - TARIFICATION POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La tarification pour le service d'enlèvement, de transport et d'élimination des rebus pour 2020 est déterminée en fonction de l'unité de référence suivante :

Résidentiel un (1) logement : 225.00 \$

ARTICLE 7 – TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.89 / 100 \$ d'évaluation incluant 0.085 \$ / 100 \$ pour les services de police pour l'année 2020 et 0,15 \$ /100 \$ pour la voirie locale conformément au rôle d'évaluation déposé le 9 septembre 2019 mais qui sera en vigueur le 1er janvier 2020.

ARTICLE 8 – TAUX D'INTÉRÊT

Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la Municipalité de Kamouraska est fixé à 1 % par mois (12 % par an) pour l'exercice financier 2020.

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Résumé du procès-verbal de la séance extraordinaire (2) tenue le 16 décembre 2019

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents, sauf Patrick Pelletier.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE DÉPOSÉE PAR LA FERME DRAHOKA INC. DU 204, RANG DE L'EMBARRAS.

Construction d'une étable-pouponnière de 140' x 46', à l'ouest des autres bâtiments. Le nombre d'U.A. déclaré le 27 avril 2002 indiquait 75 U.A., portant le droit d'accroissement à 150 U.A. sans tenir compte des distances séparatrices. Pour ce nombre d'U.A., s'il avait fallu en tenir compte, la distance exigée avec une résidence aurait été de 60.3 mètres sur fumier solide uniquement et 80.4 mètres sur fumier liquide

uniquement .

Le nombre d'unité animale prévue à la demande de CA déposée au MELCC serait de 194.8 U.A. (présentement à l'étude) pour l'ensemble de l'établissement. Pour ce nombre d'U.A., l'article 4.18.3 du règlement de zonage 1991-02 de Kamouraska, exige une distance séparatrice minimale de 84.1 mètres d'une habitation. Un des bâtiments d'élevage est situé à 33 mètres de la résidence du 201, rang de l'Embaras (M. Jean-Luc Drapeau). La dérogation mineure représente donc 3,7 mètres.

L'étude de ce dossier est faite selon les réglementations municipales en vigueur (Règlement 1991-02). Après l'étude du dossier, le Comité Consultatif d'Urbanisme

recommande au conseil :

L'acceptation de cette demande de dérogation mineure au conseil municipal ; QUE cette dérogation mineure est réputée conforme au règlement d'urbanisme en vigueur dans la municipalité ; QUE cette dérogation mineure est rattachée à l'immeuble et non au propriétaire actuel.

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte la dérogation mineure telle que recommandée par le Comité Consultatif d'Urbanisme.

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Conseil municipal de Kamouraska



Résumé du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2020

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles A. Michaud, la réunion est ouverte ; tous les membres du conseil sont présents sauf Michel Dion.

RÈGLEMENT NO 2019.03 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION & LES TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2020

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE le règlement numéro 2019-03 décrétant les taux de taxation et les tarifications pour l'année 2020 soit adopté et que le conseil ordonne et statue comme suit :

ARTICLE 1

Pour une taxe foncière générale de 0.89 \$ / 100 \$ d'évaluation imposable sur une évaluation des immeubles imposables de 128 444 800 \$.

ARTICLE 2

Les taux de taxes et les tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année financière 2020.

ARTICLE 3

Le conseil décrète pour l'année 2020 les taxes spéciales de secteur suivantes pour les immobilisations et le fonctionnement du réseau d'aqueduc, d'égouts et d'assainissement des eaux :

TAXE SPÉCIALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE (15 %)

En prévision des dépenses futures occasionnées par la réalisation du projet de mise aux normes de l'eau potable, une dépense figurera aux prévisions budgétaires applicable à l'année 2020 afin de pourvoir à l'appropriation des deniers nécessaires pour le paiement d'intérêts sur emprunt temporaire estimé à 45 000.00 \$, il sera imposé et prélevé sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité pour l'exercice fiscal 2020 conformément au rôle d'évaluation en vigueur représentant 15 % à l'ensemble de la population soit : 0.01 \$/100.00 \$

d'évaluation.

TAXE SPÉCIALE SUR LA VALEUR FONCIÈRE (85 %)

En prévision des dépenses futures occasionnées par la réalisation du projet de mise aux normes de l'eau potable, une dépense figurera aux prévisions budgétaires applicable à l'année 2020 afin de pourvoir à l'appropriation des deniers nécessaires pour le paiement d'intérêts sur emprunt temporaire estimé à 45 000.00 \$: 85 % au secteur desservi par le réseau d'aqueduc municipal, qui s'appliquera comme suit :

TAXES DES IMMOBILISATIONS – AQUEDUC

Consommation de base (compteur): 125,00 \$ (consommation de base: 365 m3 Taxe linéaire : 1,05 / mètre linéaire

Évaluation (secteur) : 0,01 / 100 \$

ARTICLE 4 - TARIFICATION DE SERVICES MUNICIPAUX

TAXE DE FONCTIONNEMENT RÉSEAU AQUEDUC ET ÉGOUTS

Aqueduc : 465,00 \$ par unité de référence (365 m3) (réf. Art.3, Règl.1996.08) Égouts : 245,00 \$ par unité résidentielle de référence (réf. Art.7, Règl.1996.08)

Compteur d'eau : Une location de compteur d'eau est fixée à 5,00\$/résidence/année (Réf.: Règl. 1997-01 & réso. 97.02.22) pour l'entretien des compteurs d'eau sauf les nouvelles résidences qui se sont ajoutées sur le réseau.

ARTICLE 5- TARIFICATION POUR LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

Une tarification à l'unité résidentielle non-desservie par le réseau d'aqueduc et d'égouts sera imposée relativement à la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques (réf. Règlement 2004.09 & Règlement 2004.10) soit 90.00 \$ /an pour deux (2) ans pour les résidences permanentes et 45.00 \$/an pour quatre (4) ans pour les résidences secondaires

(chalets) selon la soumission acceptée en date du 5 novembre 2018 applicable aux années 2019 & 2020 pour les résidences permanentes. Le montant pour les résidences secondaires sera réajusté en 2020.

ARTICLE 6 - TARIFICATION POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La tarification pour le service d'enlèvement, de transport et d'élimination des rebuts pour 2020 est déterminée en fonction de l'unité de référence suivante :

Résidentiel un (1) logement : 225.00 \$

ARTICLE 7 – TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE

Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 0.89 / 100 \$ d'évaluation incluant 0.085 \$ / 100 \$ pour les services de police pour l'année 2020 et 0,15 \$ /100 \$ pour la voirie locale conformément au rôle d'évaluation déposé le 9 septembre 2019 mais qui sera en vigueur le 1er janvier 2020.

ARTICLE 8 – TAUX D'INTÉRÊT

Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la Municipalité de Kamouraska est fixé à 1 % par mois (12 % par an) pour l'exercice financier 2020.

LECTURE & DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU CCU

La directrice générale fait lecture du rapport annuel du Comité Consultatif d'Urbanisme pour l'année 2019 préparé par monsieur Benoit Randall, directeur général adjoint.

MOTION DE « FÉLICITATIONS » À LA FERME RÉGIKA INC. – GRAND GAGNANT NATIONAL DU CONCOURS 2019 DANS LA CATÉGORIE : JEUNES AGRICULTEURS D'ÉLITE DU CANADA
IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité félicite les propriétaires de la Ferme Régika Inc., madame Mylène Bourque et monsieur Simon Michaud, grands gagnants dans la catégorie : Jeunes agriculteurs d'élite du

Conseil municipal de Kamouraska



Canada qui avait lieu à Frédéricton au Nouveau-Brunswick le 6 décembre dernier; QUE la municipalité est fière que cet exploitant agricole, présent dans la communauté depuis plusieurs années, remporte ce titre de par son implication locale en agriculture, ses investissements et aussi, son rayonnement sur toute la région de Kamouraska, des régions environnantes, du Bas Saint-Laurent et au niveau national.

AUGMENTATION DE SALAIRE DES ÉLUS MUNICIPAUX ET DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2020

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité autorise une augmentation de salaire de 3% pour les élus municipaux à compter du 1er janvier 2020; QUE la municipalité autorise une augmentation de salaire de 4 % pour les employés municipaux à compter du 1er janvier 2020 ; QUE le tarif remboursable pour les frais de kilométrage pour les employés municipaux et les élus municipaux soit maintenu à 0,50 \$/km pour l'année 2020.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À TRANS-APTE - TRANSPORT ADAPTÉ – ANNÉE 2020

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité renouvelle pour l'année financière 2020 son adhésion au Services de transport adapté et collectif – Trans-Apte de La Pocatière qui sera facturée par la MRC de Kamouraska. Coût : 2 098,00 \$.

TRANSFERT AUX MUNICIPALITÉS D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE 2019-2023

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE :

-La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
-La municipalité s'engage à être la seule responsable et à décharger le gouvernement

du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

-La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

-La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

-La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

-La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

APPROBATION DES BUDGETS RÉVISÉS DE L'OMH DE KAMOURASKA POUR LES EXERCICES FINANCIERS DU 7 OCTOBRE ET DU 6 DÉCEMBRE 2019

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité

accepte les budgets révisés du 7 octobre et du 6 décembre 2019 applicable à l'OMH de Kamouraska tels que soumis par la SHQ (Société d'Habitation du Québec).

INFORMATIONS DU MAIRE

-Lettre de démission déposée par Benoit Randall.

-Suivi du dossier de mise aux normes de l'eau potable.

APPROBATION DES COMPTES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE les comptes suivants soient approuvés et que la secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

FONDS GÉNÉRAL :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PAYÉES AU 31/12/19 : 33 163.51 \$

LISTE SUGGÉRÉE DES PAIEMENTS DU MOIS : 575 553.66 \$

GRAND TOTAL DES PAIEMENTS POUR DÉCEMBRE : 608 717.17 \$

PRIX DE FIN D'ANNÉE – ANNÉE 2020 – COLLÈGE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité appuie financièrement la demande du Collège de Sainte-Anne-de-La-Pocatière concernant la remise des prix scolaires prévue le 4 juin 2020. Montant versé : 100.00 \$.

TARIFICATION SÉMER (TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES) - ANNÉE 2020

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité verse à la SÉMER un montant de 10.00 \$/habitant. Ce montant sera payable en deux versements. Montant à payer : 6 383.24 \$ (incluant les taxes applicables). VOTES : 3 CONTRE 2 POUR. PROPOSITION REJETÉE.

INSCRIPTION JOURNÉE LAITIÈRE, BOVINE ET OVINE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité

Conseil municipal de Kamouraska



autorise le maire, Gilles A. Michaud, à assister à une Journée sur la production laitière, bovine et ovine le 5 février prochain à Rivière-du-Loup. Coût d'inscription : 50.00 \$.

RENOUVELLEMENT DU MEMBERSHIP À TITRE DE MEMBRE HONORAIRE – ANNÉE 2020 – ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DU KAMOURASKA-EST INC.
IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité renouvelle son adhésion à titre de membre honoraire de l'Association des Personnes Handicapées du Kamouraska-Est Inc. pour l'année 2020. Coût du renouvellement : 50.00 \$.

PAIEMENT DE FACTURES ADDITIONNELLES
IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité autorise la secrétaire-trésorière à payer à qui de droit les factures additionnelles suivantes étant donné que le mois de décembre est fermé.

- Le Jardin du Bedeau : 128.43 \$
 - Entreprises Jacques Lajoie : 287.92 \$
 - Bell Canada : 1 270.47 \$
 - Excavation Robert Dionne & Fils Inc. : 57.49 \$
 - Eurofins Environnex : 232.25 \$
 - Postes Canada : 108.21 \$
 - Olivier Kamouraska Chrysler : 22.74 \$
 - ADMQ : 318.48 \$
 - Groupe Akifer Inc. : 224.20 \$
 - Les Pétroles B. Ouellet : 224.26 \$
 - Lumen Inc. : 28.21 \$
 - Surplus Général Tardif : 192.44 \$
 - Informatique IDC : 548.89 \$
 - Libre-Service de l'Amitié : 125.00 \$
 - Dickner Inc. : 190.80 \$
 - Mallette S.E.N.C.R.L. : 2 816.89 \$
 - MRC de Kamouraska : 798.32 \$
- FACTURES PAYABLES EN JANVIER 2020 :**
- PG Solutions : 13 733.78 \$ (contrats soutien logiciel)
 - Groupe Azimut : 1 641.84 \$

- Ass. des plus beaux villages : 606.00 \$
- FQM : 1 149.97 \$
- Wolters Kluwer: 731.85 \$
- COMBEQ : 436.91 \$
- ADMQ: 548.43 \$
- Promotion Kamouraska : 500.00 \$
- Québec municipal : 197.37 \$

RÉSOLUTION POUR TRANSFERT À UNE SURPLUS AFFECTÉ D'UN MONTANT NON DÉPENSÉ EN 2019 (INTÉRÊTS POUR SERVICE DE DETTE)

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité autorise la directrice générale à transférer à un surplus cumulé non- affecté le montant de 15 000.00 \$ qui avait été budgété en 2019 pour application à un service de dette (dossier mise aux normes de l'eau potable).

RÉSOLUTION CONCERNANT LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité demande à Ville Saint-Pascal, responsable de la gestion administrative de la collecte des matières résiduelles, de s'assurer de remettre, en alternance, (à chaque semaine), la collecte des ordures ménagères et de la récupération lors du renouvellement du contrat ou d'un nouveau contrat ; QUE cette résolution soit transmise aux municipalités faisant partie de l'entente.

ACCEPTATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 5 (ALLEN)– MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte le cinquième décompte progressif no. 5, en date du 13 janvier 2020, de Allen Entrepreneur général Inc. au montant de : 714 810.52 \$ dans le cadre du projet de mise aux normes de l'eau potable.

MANDAT ET RENOUELEMENT DES MEMBRES DU CCU

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte le renouvellement des mandats ainsi que le remplacement à la présidence de Steve Dumont par Denis Robillard ; QUE cette résolution annule la résolution numéro 19-12-275 adoptée lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2019.

LETTRÉ DE DÉMISSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE, suite au dépôt de sa lettre de démission, la municipalité accepte le départ de monsieur Benoit Randall, directeur général adjoint.

OFFRE DE SERVICE – ACCOMPAGNEMENT EN DOTATION – REMPLACEMENT DU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

IL A ÉTÉ RÉSOLU QUE la Municipalité accepte l'offre de service déposée par HDO Inc. datée du 13 janvier 2020 afin d'accompagner et de conseiller la directrice générale dans le processus de dotation pour combler le poste de directeur général adjoint ; QU'avant d'autoriser le contrat final, il y aura une négociation entre les parties concernant certains points inscrits sur l'offre de service ; Tarif de base 2 947.84 \$ accepté ; certains autres points seront à négocier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

-Interrogation sur les budgets de l'OMH de Kamouraska.

-Questions sur la récupération de papier vs Atelier Mon choix de Saint-Pascal.

FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sociocommunaire

RENOUVELLEMENT DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Vous avez été très nombreux à avoir répondu au sondage, en ligne ou papier, concernant le renouvellement de la planification stratégique. Croyez-le ou non, nous avons reçu 79 formulaires de réponses en ligne et 10 formulaires papier pour un total de 89 répondants. Ce taux de participation est vraiment supérieur à la moyenne et à ce que nous attendions. Au cours des prochains mois, nous nous attarderons à l'analyse des résultats et à l'élaboration du plan d'action. Notez que nous revoyons notre échancier en raison du changement au sein du personnel municipal. Nous vous informerons des étapes à venir!

Merci à tous ceux et toutes celles qui ont pris le temps de répondre!

Le comité de développement

SYMPOSIUM DE PEINTURE DU KAMOURASKA

AVIS ET INVITATION

Le Symposium de peinture du Kamouraska tiendra son assemblée générale annuelle le 20 février 2020 à 20h00 au Centre communautaire de Kamouraska (67, avenue Morel, Kamouraska).

Les membres du Symposium, ainsi que toute autre personne intéressée, sont invités à cette assemblée. Un compte-rendu des activités, le résultat de la vérification comptable seront présentés. En conformité avec les règlements du Symposium, les membres présents éliront les membres du conseil d'administration. Il y aura aussi période de questions.



*Venez rencontrer nos
conseillers, ils se feront
un plaisir de vous conseiller.*

T. 418-862-3222

*159A rue Fraser, Rivière-du-Loup
www.rivieredulouptoyota.com*



BERNARD 
GÉNÉREUX DÉPUTÉ
MONTMAGNY-L'ISLET-KAMOURASKA-
RIVIÈRE-DU-LOUP

MINISTRE DU CABINET FANTÔME DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RURAL ET DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA
(DEC) POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC

WWW.BERNARDGENEREUX.CA




**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

BUREAU DE MONTMAGNY
Édifice Amable Bélanger
6, rue Saint-Jean-Baptiste Est, bureau 206
Montmagny (Québec) G5V 1J7
Téléphone : 418 234-1893 • 1 866 774-1893

BUREAU DE SAINT-PASCAL
Édifice Claude-Bécharde
235, rue Rochette, bureau 108
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
Téléphone : 418 492-7730

BUREAU DE SAINTE-PÉRETUE
366, rue Principale Sud, bureau 205
Sainte-Péretue (Québec) G0R 3Z0
Téléphone : 1 866 774-1893

MARIE-EVE PROULX Députée de Côte-du-Sud
Ministre déléguée au Développement économique régional
Ministre responsable des régions Chaudière-Appalaches,
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

marie-eve.proulx.cds@assnat.qc.ca

FÉVRIER 2020**Calendrier des collectes**

7 février	Collecte des matières organiques		418 492-6523 poste 1
11-25 février	Collecte des matières recyclables		418 492-6523 poste 1
18 février	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1

Calendrier des activités et dates importantes

3 février 20h	Séance du conseil municipal	Centre communautaire	418 492-6523 poste 1
4 février 19h30	AGA Patrimoine maritime	Centre communautaire	
5 février,	Atelier - Cercle de Fermières	Local des Fermières	Ginette Bossé 418 492-7162
9 février	Fête de l'hiver	Patinoire	
12 février	Réunion mensuelle - Cercle de Fermières	Local des Fermières	Ginette Bossé 418 492-7162
18 février	Dîner du Club des 50 ans et plus	Centre communautaire	Michel Lavoie 418 863-3770
19 février	Atelier - Cercle de Fermières	Local des Fermières	Ginette Bossé 418 492-7162
20 février 20h	AGA Symposium de peinture	Centre communautaire	
26 février	Atelier - Cercle de Fermières	Local des Fermières	Ginette Bossé 418 492-7162

MARS 2020**Calendrier des collectes**

6 mars	Collecte des matières organiques		418 492-6523 poste 1
10-24 mars	Collecte des matières recyclables		418 492-6523 poste 1
10-31 mars	Collecte des ordures		418 492-6523 poste 1

Calendrier des activités et dates importantes

2 mars 20h	Séance du conseil municipal	Centre communautaire	418 492-6523 poste 1
4 mars	Atelier - Cercle de Fermières	Local des Fermières	Ginette Bossé 418 492-7162
11 mars	Réunion mensuelle - Cercle de Fermières	Local des Fermières	Ginette Bossé 418 492-7162
17 mars	Dîner du Club des 50 ans et plus	Centre communautaire	Michel Lavoie 418 863-3770
18 mars	Atelier - Cercle de Fermières	Local des Fermières	Ginette Bossé 418 492-7162
25 mars	Atelier - Cercle de Fermières	Local des Fermières	Ginette Bossé 418 492-7162

Quai des Bulles
Savonnerie artisanale

KAMOURASKA
ATELIER ET BOUTIQUE
66, AVENUE MOREL
418 492-9673
OUVERT À L'ANNÉE 7/7

QUAIDEBULLES.CA

Boulangerie Niemand

Fermé de novembre à avril.
Bon hiver à tous, et au plaisir de se revoir en 2020!

82, avenue Morel, Kamouraska 418 492-1236

FÉE G★URMANDE
CHOCOLATERIE — KAMOURASKA

65 C avenue Morel, Kamouraska
info@lafeegourmande.ca
418 492-3030

POISSONNERIE
Lauzier

POISSONNERIE • BISTRO • FUMOIR ARTISANAL

57, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0
Téléphone : 418 492-7988 Fax : 418 492-9225

Livraison partout au Québec
www.poissonnerielauzier.com